

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-133265-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12
décembre 2023
D-2023/395**

Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

Excusés :

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

***Subventions aux associations - autorisation de signer -
affectation et versement d'une subvention d'investissement
accordée à l'association Interlude***

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Interlude, créée en 1998, gère trois Ludothèques sur le territoire bordelais (Berges du Lac, Bastide et Sablonat).

Dans le cadre de son projet associatif, l'association souhaite aller plus loin dans sa démarche écologique, sociale et solidaire. Elle a notamment pour projet de remplacer ses contenants en plastique par des contenants de transport des jeux plus vertueux et locaux, via l'achat de sacs en tissus réalisés par un ESAT. Le budget total de cet investissement est de 21 375 €. A ce titre, la Caf va verser une subvention d'investissement de 15 084 €. La Direction de la Petite Enfance souhaite apporter son soutien à cette action et verser une subvention d'investissement de 6 291 €.

Dans ce contexte, il convient d'attribuer une subvention d'investissement à l'association Interlude d'un montant de 6 291 €. L'association s'engage à utiliser la subvention versée par la Ville de Bordeaux dans ce cadre.

Cette subvention sera versée en une seule fois à réception de la convention.

Cette dépense sera imputée sur le Budget Primitif 2023 de la Petite Enfance et des Familles, sous fonction 2703 Compte 20422 « subvention d'investissement ».

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- 1 Octroyer cette subvention d'investissement à l'association Interlude
- 2 Signer la convention correspondante.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION INTERLUDE
FIXANT LES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
OCTROYEE PAR LA VILLE**

LES SOUSSIGNES

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC,

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part,

Et

L'Association Interlude, dont le siège social se situe 33 cours de Québec 33300 Bordeaux, représentée par son président Monsieur David MOUTON dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 26 septembre 2020.

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

EXPOSE

Que L'Association Interlude domiciliée 33 cours de Québec 33300 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 1er mai 2016, dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de la Gironde le 28 novembre 1998 exerce une activité de défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles, présentant un intérêt communal propre.

Il a été convenu –

Dans le cadre de son projet associatif, l'association souhaite aller plus loin dans sa démarche écologique, sociale et solidaire. Elle a notamment pour projet de remplacer ses contenants en plastique par des contenants de transport des jeux plus vertueux et locaux, via l'achat de sacs en tissus réalisés par un ESAT.

Le budget total de cet investissement est de 21 375 €. A ce titre, la Caf va verser une subvention d'investissement de 15 084 €. Aussi, l'Association Interlude s'est rapprochée de la Ville pour l'obtention d'une subvention d'investissement de 6 291 € pour financer ce projet.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de versement de la subvention de la Ville d'un montant de 6 291 €.

Article 2 - Mise à disposition des moyens

La subvention sera versée à l'association en une fois après réalisation sur présentation des factures

Le versement de la subvention sera effectué sur le compte de l'association dont les références bancaires sont 13335 00301 08772095370 57 Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes

Article 3 - Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 4 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour L'association Interlude, 33 cours de Québec, 33 300 Bordeaux

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux Le Maire	Pour l'Association Le président
P/O Fannie Le Boulanger Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance, de la Parentalité et de la politique de la Ville	David MOUTON